

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 5 mars 2018 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN (présidente), Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusée : Mme Catherine PICTET

Procès-verbaliste : M. Florian GIACOBINO

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que Mme PICTET ainsi que M. BRICHET sont excusés.

1. Projets de délibérations

Mme la présidente demande à l'assemblée de se lever, lit le projet de délibération et procède à l'assermentation de MM. GORI et ZACHARIAS.

- Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Niccolò GORI

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Niccolò GORI

Conseiller municipal

présenté dans le délai prescrit par la majorité des signataires de la liste « ENTENTE COMMUNALE » pour la fin de la période législative 2015-2020.

Monsieur Niccolò GORI succède à Monsieur Maxime PROVINI, démissionnaire.

* * *

- Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Pierre ZACHARIAS

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Pierre ZACHARIAS

Conseiller municipal

Quatrième des "viennent-ensuite" de la liste n° 2 "Vand'Oeuvres pour Vous" pour la fin de la période législative 2015-2020.

Monsieur Pierre ZACHARIAS succède à Monsieur Ronald ZACHARIAS, démissionnaire.

* * *

Mme la présidente leur souhaite la bienvenue et cède la parole à Mme le Maire, qui donne lecture de la déclaration suivante :

« Chers Niccolò et Pierre,

Permettez-moi de vous englober tous deux dans un seul message de bienvenue au sein du Conseil municipal de Vandœuvres.

Il ne faut pas cacher que nous sommes toujours tous désappointés lorsqu'une conseillère ou un conseiller municipal présente sa démission, quelle qu'en soit la raison. Mais nous sommes toujours aussi très heureux de l'arrivée de son successeur - en l'occurrence leurs successeurs - qui est toujours synonyme d'apport d'air frais et de synergies nouvelles. Surtout lorsque les tout nouveaux élus sont, comme vous, tout jeunes ! Votre manque, bien naturel, d'expérience politique est largement compensé par des convictions encore intactes et une forte volonté de faire bouger, plutôt que de voir bouger, les choses.

Plutôt que de réinventer la roue, exercice parfois très répandu en politique, je voudrais, pour conclure sur un mot d'encouragement, relire quelques lignes de l'intervention de Maxime Provini, lorsqu'il nous a confirmé sa démission, lors de la dernière séance du Conseil, le 11 décembre 2017 : *« c'est à travers ce conseil municipal que j'ai compris que même au sein de la plus petite échelle politique de notre Confédération, il était possible de faire la différence, et que nos décisions aussi infimes ou symboliques soient-elles pouvaient être les fondations de choses bien plus grandes.*

J'ai compris que faire de la politique n'était pas quelque chose de simple, il faut savoir se faire violence et surtout être capable de prendre du recul sur les sujets et se rappeler que l'on n'est pas en train de prendre une décision qui nous concerne uniquement, mais bien au contraire une décision qui peut concerner notre commune, notre région ou bien plus. »¹

Voilà, cher Niccolò, cher Pierre, le message d'accueil que je voulais vous adresser, au nom des Autorités.

Plein succès, beaucoup de plaisir et bon courage ! »

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

Mme MISEREZ invite à inscrire le nom du procès-verbaliste sur le procès-verbal.

Mmes le Maire et ERMACORA appuient cette demande.

p. 16 § 3

Mme MISEREZ demande l'ajout suivant :

« Mme MISEREZ demande des éclaircissements à propos de la participation financière de la commune à l'achat d'un abonnement TPG. Elle a eu la surprise d'apprendre par un employé des TPG que la subvention communale n'est pas cumulable avec la réduction famille proposée par les TPG. Mme MISEREZ s'étonne **d'apprendre par un employé des TPG que ce non-cumul est dû à une décision de l'ACG.** »

Mme la présidente attire l'attention sur le fait que les dates de séance du CM ont toutes été modifiées.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire indique qu'il s'est écoulé un laps de temps inhabituel depuis le dernier Conseil municipal et rappelle que ce moment de communication est important pour tenir informé du travail de l'Exécutif. Elle invite les conseillers à ne pas hésiter à lui poser de questions entre les séances afin d'obtenir des informations au plus près de la réalité, s'ils l'estiment nécessaire- Elle est très largement à disposition.

Personnel communal

Mme le Maire annonce qu'après 30 ans exactement de bons et loyaux services, Mme SCHENK a décidé de partir à la retraite, départ qui interviendra à la fin du mois de mai. Elle tenait absolument à mettre en place le nouveau modèle comptable MCH2 et c'est chose faite. Mme le Maire rappelle à cet égard que les statuts autorisent à travailler jusqu'à 70 ans. La

¹ Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017, p. 18.

mise en place d'une nouvelle équipe doit être faite avant la fin de la législature. Le délai est court au vu de la difficulté de trouver un comptable compétent en matière de politique publique. En parallèle les recherches ont commencé pour trouver un nouveau réviseur des comptes. Elle considère que le travail de comptable et celui de réviseur aux comptes sont deux activités interdépendantes. Elle en conclut que l'Exécutif mettra tout en œuvre pour trouver des personnes compétentes pour relever le défi d'un poste et d'un mandat importants.

Mme le Maire annonce que M. Frédéric BENNICI, chef de poste de la police municipale a été victime d'un accident professionnel l'année passée, renversé par un cyclomotoriste qui n'a pas obtempéré à ses appels de la main invitant à s'arrêter sur un passage piétons, et qu'il doit être opéré. Elle explique que son remplacement ne sera pas facile car la police municipale de Chêne-Bougeries est déjà passablement occupée.

Enfin, elle annonce que M. Mathieu GONIN, cantonnier, est sous les drapeaux et semble s'y plaire.

Projet Esplanade

Mme le Maire souligne la nécessité d'organiser une visite de chantier et invite à trouver un unique moment où la majorité du Conseil est disponible. Quant au chantier lui-même, le gros-œuvre devrait se terminer entre avril et juin, bâtiment après bâtiment. Ensuite, la mise en place de la charpente va commencer. Le chantier avance bien, mais elle rappelle que les relations avec les architectes sont parfois tendues. La mandataire venue épauler M. BRAGHIERI, lauréat du concours, a souhaité ne plus participer aux séances avec le maître de l'ouvrage, estimant plus à propos que M. BRAGHIERI vienne lui-même à ces séances, ce qui réjouit l'Exécutif car ce dernier est une personnalité qui se distingue par son écoute et sa compréhension vis-à-vis d'un maître d'ouvrage qui décide, paie et a droit à la pesée des intérêts plus qu'à son tour, vu qu'il s'agit de deniers publics.

Mme le Maire indique que les dépenses pour ce chantier s'élèvent actuellement à Fr. 8'200'000.- payés sur la trésorerie communale pour éviter au maximum les intérêts négatifs. Elle conclut que le chantier avance bien et mérite vraiment une visite.

Commission Aménagement du territoire et urbanisme

Mme le Maire rappelle la nécessité d'organiser une commission Aménagement du territoire et urbanisme au cours de laquelle l'Exécutif pourra faire part des préavis consultatifs appelés à être donnés au long de l'année. Elle expose que le nombre de dossiers est à nouveau plus conséquent qu'auparavant et que de nombreux préavis négatifs ont été donnés en ce début d'année. Elle indique que tous les promoteurs viennent de plus en plus discuter en amont avec l'Exécutif pour tenter de réaliser le projet avec l'accord de la commune. Elle annonce qu'un recours a été perdu devant le TAPI (Tribunal administratif de première instance), motivé par les mêmes considérants que précédemment et constate que l'outil stratégique mis en place ne permet bien sûr pas de gagner systématiquement.

Mme le Maire annonce que la révision du plan directeur communal est terminée après un nombre très important de séances de travail. Un Doodle a été soumis pour fixer une nouvelle séance de commission élargie afin de présenter tous les autres chapitres, à l'exclusion de la zone 5, déjà traitée. L'ensemble pourra être présenté après l'examen de ce projet par la commission, puis il partira en commission technique pour une petite mise au point dans les offices.

Mme le Maire confirme que, comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal, elle s'est rendue au mois de décembre avec M. DESPLAND au DALE, à l'Office de l'urbanisme, afin de présenter officiellement et selon leur demande le fruit des travaux de la commission. Elle indique qu'il n'y avait peut-être pas tout le monde car il avait neigé, mais que les personnes les plus influentes administrativement étaient présentes. La nouvelle présentation de M. WEIL a convaincu les représentants du DALE de demander la possibilité de divulguer et diffuser ce document sur la zone 5 à tous les services : DGT, DGAN, DGEau et associations professionnelles, voire aux communes. Le document, toujours en phase de test, serait ainsi mis à disposition des institutions citées, ce qui donne une excellente occasion de tester si les mesures prises et les conditions posées sont réalisables et réalistes.

Mme le Maire prend note de l'approbation tacite du Conseil municipal à cette diffusion et écrira à M. Antonio HODGERS pour lui demander la possibilité de diffuser ce document dont la période de test durera jusqu'à l'approbation du plan directeur communal. Elle indique que cette diffusion officielle facilitera la tâche car actuellement il est encore difficile de savoir comment l'utiliser.

Mme ERMACORA relève que cette diffusion est source d'honneur et de reconnaissance pour le travail accompli.

Parcelle Gardy

Mme le Maire annonce que M. Bertrand REICH organise la procédure pour les AIMP. Il espère avoir un mandataire architecte à la fin de l'été, voire plus tôt. Le jury a été formé sur proposition de M. Bertrand REICH et est composé des personnes suivantes : M. DESPLAND (adjoint), M. Patrick RECHSTEINER (Maire de Choulex), M. Jacques BUGNA (architecte), M. Jean-Luc SCHNEEBERGER (architecte), Mme ERMACORA (présidente de la commission de l'aménagement) et M. REICH (expert-président, sans droit de vote).

Parcelle Olivier

Mme le Maire annonce qu'il est un peu prématuré d'officialiser le prix d'achat fixé par les experts mandatés par la succession de cette parcelle. Elle avait souhaité faire voter la délibération lors de la séance présente mais constate que ce n'est pas possible au vu de la nécessité de disposer de l'acte de vente au moins à l'état de projet. Elle conclut qu'il vaut mieux annuler le vote de cette délibération, vu le risque que le registre foncier refuse l'enregistrement de l'achat étant présent en l'absence d'acte de vente.

Mobilité

Mme le Maire annonce que la demande définitive a été déposée pour l'ajout de mesures de modération à la zone 30 du chemin de la Blonde. Quant au village, il sera traversé en tout cas à titre d'essai non pas par une zone 30, mais par une limitation à 30 km/h. Elle précise que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) autorise la limitation à 30 km/h dans les villages sans prendre les mêmes mesures que celles des zones 30 et conclut que l'essai se fera à partir du printemps.

Mme le Maire indique avoir été auditionnée devant la commission des pétitions du Grand Conseil au sujet de la ligne 37 ou 38 des TPG et la desserte de l'ancien collège de la Seymaz devenu le Collège de Candolle. Elle rappelle que la pétition était appuyée par 700 personnes qui demandaient des transports publics sur une ligne transversale. Les TPG n'ont cependant

pas les moyens financiers de mettre en place cette desserte promise depuis bientôt 10 ans : la ligne Chêne-Bourg Bois-Caran verra donc le jour avec le Léman Express.

Mme le Maire annonce qu'au chapitre de la mobilité, des hélicoptères atterrissent au chemin du Dori, en zone agricole. Pour éviter que ces atterrissages ne créent un précédent, l'exécutif a reçu un représentant du Centre des opérations et de la planification (COP) de la police genevoise, qui a évoqué l'impossibilité d'agir au motif qu'il s'agit d'un vol commercial, c'est-à-dire ni touristique, ni sportif. Il a invité la commune à s'adresser l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) afin de témoigner des inquiétudes de la commune. Une telle lettre aurait le mérite de forcer l'OFAC à prendre position. À cette occasion, le représentant de la police a annoncé que le prochain problème des communes sera en lien avec des drones de transport individuel.

M. PROVINI demande ce qu'on entend par vol commercial.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un déplacement d'un lieu à un autre excluant la vocation touristique.

M. VOUTAT demande si n'importe qui peut réserver un tel vol.

Mme le Maire répond qu'il faut disposer d'une place d'atterrissage et ne survoler que des lieux peu construits. La police n'intervient que pour gérer les questions de sécurité. Si la police cantonale n'a rien à dire, c'est encore moins le cas pour les communes. Vandœuvres va tout de même réagir de façon proactive afin de montrer à l'OFAC l'inquiétude née de la proximité de ces vols.

Groupement Arve et Lac

Mme le Maire annonce que le groupement s'est réuni en janvier avec une séance dédiée au projet très lourd et très important pour les communes de concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours 2030 pour les pompiers volontaires et professionnels. Elle explique que plusieurs groupes de travail et comités de pilotage étudient le coût que cela représentera pour les communes et indique que la mutualisation et les regroupements demandés au nom de l'efficacité auront des coûts importants. À l'heure actuelle, les communes payent un peu plus de 12 millions pour les SIS qui appartiennent à la Ville de Genève, sans pouvoir de décision et, donc, sans avoir la possibilité d'intervenir sur le budget. Un autre groupe de travail étudie les questions de gouvernance. Les pompiers professionnels feront partie du groupement intercommunal regroupant toutes les communes, provoquant une forte augmentation du budget de fonctionnement lissé sur 10 ans pour permettre aux communes d'assimiler cette augmentation.

Mme le Maire note que le projet sur la parcelle Gardy va dans la même direction que le concept, en regroupant deux, voire trois communes, et elle espère que cette marque de bonne volonté puisse désamorcer la volonté de M. MAUDET de regrouper 11 compagnies en une seule sur la rive gauche. Elle admet que les regroupements sont nécessaires, mais souligne l'importance du travail de proximité des pompiers volontaires et conclut sur la nécessité de visiter les SIS pour comprendre son fonctionnement et prendre la mesure du coût qui pèsera sur les communes.

M. VOUTAT demande ce qui changera au niveau des bâtiments si le regroupement de Choulex et Vandœuvres se fait aussi avec Cologny.

Mme le Maire répond que rien ne peut être modifié par rapport à la demande préalable accordée. Elle indique qu'en cas d'intentions de modification par rapport à ce qui était prévu il faudra passer par des demandes complémentaires. Elle indique que se regrouper avec une troisième commune montrerait des signes évidents de bonne volonté.

M. ANDERSEN demande des nouvelles du projet immobilier de M. CHATILA, qui présentait une utilisation du sol de 0,56 % soumettant celui-ci au vote du Conseil.

M. DESPLAND répond qu'il s'est rendu sur place pour résoudre un problème d'écopoint, donc pas pour examiner le projet lui-même, mais à cause d'un conflit avec la DGAN : le projet initial prévoyait d'enterrer les containers mais la DGAN s'opposait au fait de creuser à un endroit où il y a des racines d'arbres. Un espace pour les containers a donc été trouvé au bord de la route qui permet une relève sans problème. Il conclut que le rendez-vous ne traitait donc pas de la question de la densification ou de la construction en lien avec le projet.

Hockey Club Challenge

Mme LÉVÊQUE fait passer le courrier du Hockey Club Challenge des élus et indique que les excellents patineurs sont invités à y participer.

La Coquille

Mme LÉVÊQUE annonce que *La Coquille* se trouve en primeur sur les bureaux des conseillers et sera distribuée prochainement.

Jeu de quilles

Mme LÉVÊQUE annonce le rendez-vous du 15 mars pour les jeunes et dédié à un moment de jeu de quilles. Elle précise qu'à cause de camps organisés dans certaines écoles, il y a un peu moins d'inscrits que prévu.

Marathon

Mme LÉVÊQUE annonce que le Marathon aura lieu le 5 mai, comme d'habitude avec une étape de ravitaillement à 4 km pour ravitailler en eau. Elle compte sur la présence des conseillers municipaux.

Enfin, elle remercie M. DESPLAND pour l'achat d'un nouvel appareil photographique qui permettra de prendre d'excellentes photos lors des manifestations communales.

Chauffage

M. DESPLAND annonce que le chauffage de la salle des combles vit ses dernières heures, il sera remplacé dans la semaine par des radiateurs plus puissants et silencieux.

Déchets d'entreprise

M. DESPLAND annonce que le système pour la relève des déchets d'entreprise fonctionne bien. Les containers qui ne sont pas munis d'une puce ne sont pas ramassés. Les entreprises se sont donc empressées de faire le nécessaire.

Déchets de cuisine

M. DESPLAND annonce que Vandœuvres va se regrouper avec Choulex et Collonge-Bellerive pour acheter des petites poubelles vertes destinées aux déchets de cuisine. Elles seront à apporter aux deux écopoints sis sur la commune. Cet achat est un signe de bonne

volonté vis-à-vis du canton. M. DESPLAND émet quelques doutes sur son efficacité réelle car il n'est pas sûr que les personnes se déplacent exprès aux écopoints.

Mme la présidente estime que les petites poubelles vertes sont minuscules.

M. DESPLAND répond que faire du porte-à-porte pour récolter ces poubelles ne serait pas plus écologique.

Swisscom

M. DESPLAND annonce la tenue récente d'une séance d'information à la population de la part de Swisscom. Il a noté la présence d'environ 80 personnes, avec des questions pertinentes et une séance très intéressante en général. La question de l'antenne sur la place a été abordée et il a été répondu que Swisscom va procéder à des réglages de nature à optimiser la réception à proximité de l'antenne. Il annonce que les personnes présentes se sont montrées très intéressées par la fibre optique, des contrats personnels ont ainsi été signés.

Parc de la Mairie

M. DESPLAND annonce que la DGAN impose d'installer des barrières au niveau de la couronne du tulipier, c'est-à-dire de le condamner afin qu'il soit impossible de se rendre au-dessus.

Travaux en cuisine

M. DESPLAND annonce que des travaux ont été effectués dans la cuisine du foyer. Le piano a été changé, et la ventilation transformée. Ces travaux ont duré une semaine, ce qui est court, et ont nécessité que 6 entreprises travaillent en même temps.

Cimetière

M. DESPLAND annonce que pour répondre à une demande, un plan du cimetière a été installé.

Cours de taille

M. DESPLAND rappelle que le 24 mars aura lieu un cours de taille des arbres fruitiers, avec à ce jour 20 personnes inscrites, soit le maximum possible.

Travaux

M. DESPLAND signale que le chemin Fol sera fermé pendant six semaines pour poser des canalisations d'eaux usées et claires pour un futur chantier. Il précise qu'il sera fermé à tous, y compris aux piétons à cause de tranchées ouvertes de 4 mètres de profondeur et de problèmes de sécurité. Seul M. GAMPERT pourra entrer et sortir de chez lui par le haut du chemin.

Il indique que la soumission aux AIMP pour les travaux au chemin Jaques-Rutty se fera très prochainement. Il souligne la nécessité d'affiner la chose, après quoi il fera voter une délibération sur retour de soumission.

Nant de Bessinge

M. DESPLAND annonce une très mauvaise nouvelle : les propriétaires des terrains sur lequel était censé passer le nant de Bessinge ont définitivement refusé que le nant se fasse sur leurs propriétés. Ils privent ainsi par leur décision de la mise à disposition de la somme de Fr. 1'300'000.- par la Confédération et le canton. Il dit avoir nourri l'espoir d'une réalisation de ce projet qui devait apporter beaucoup aux habitants parce qu'il constituait un joli projet dans la

nature. Il indique que trois propriétaires ont mis leur veto et s'opposent à toute réalisation (au cheminement piétonnier, au nant, etc.), privant ainsi les générations futures d'un nant et d'un parcours magnifique.

M. PROVINI demande des nouvelles au sujet de la présence persistante d'échafaudages sur la maison Antonini, à la route de Pressy, qui la rend le croisement des automobilistes difficile à cause de la neige.

M. DESPLAND répond que la commune est déjà intervenue à maintes reprises, mais va se manifester à nouveau car la situation est dangereuse.

Mme la présidente demande des nouvelles de l'énorme et interminable chantier au chemin Jaques-Rutty.

Mme HUYGUES-DESPOINTES ajoute que le chemin a considérablement été endommagé par la construction de cette maison, avec des camions qui l'abîment sur leur passage, et demande si les réparations seront mises à charge du propriétaire.

M. DESPLAND répond qu'il entend procéder à un constat d'huissier avant même de commencer les travaux futurs, car les barrières du riverain d'en-face sont enfoncées et leur réparation ne va évidemment pas être prise en charge par la commune. Il indique que le propriétaire d'en-face est prêt à profiter des travaux pour refaire la barrière et prendre une partie à sa charge.

Mme HUYGUES-DESPOINTES affirme que de gros travaux ont cours au chemin Vert et espère que des précautions ont été prises à cet égard.

M. DESPLAND répond qu'un seuil doit être déplacé au chemin de l'Ecorcherie et émet certaines réserves, dans la nouvelle zone 30, concernant le Granucolor, qui n'est pas stable et dont une partie est éliminée par les balayeuses. Il indique que l'entreprise Signal va refaire cela à ses frais.

4. Communications du Bureau

- Droit d'opposition des Conseils municipaux à certaines décisions de l'ACG

Mme la présidente annonce la réception d'une décision prise en assemblée générale de l'ACG concernant une subvention de Fr. 300'000.- pour la réalisation d'une couverture thermique de la piscine de Lancy-Marignac.

- Modification de la composition de certaines commissions

Mme la présidente annonce qu'à la suite de l'arrivée de MM. GORI et ZACHARIAS, des changements significatifs sont intervenus dans la composition des commissions.

M. GORI siègera dans les commissions suivantes : Aide sociale et humanitaire – Culture, patrimoine et manifestations communales – Énergie et environnement – Information et publications et Naturalisations.

M. ZACHARIAS siégera dans les commissions suivantes : Aide sociale et humanitaire – Energie et environnement – Information et publications – Jeunesse et sports.

Mme ERMACORA quitte les commissions Information et publications et Jeunesse et sports et rejoint la commission Sécurité et mobilité.

M. ANDERSEN quitte la commission Information et publications et rejoint la commission Aménagement du territoire et urbanisme.

M. MOREL quitte la commission Aide sociale et humanitaire et rejoint la commission Travaux.

Mme la présidente note que la vice-présidence de la commission Travaux doit être désignée lors de la prochaine séance de commission.

Le Conseil municipal prend acte de ces changements.

5. Comptes rendus des commissions

➤ *Culture, patrimoine et manifestations communales - séance du 18 décembre 2017*

Mme HUYGUES-DESPOINTES donne lecture du compte rendu :

La commission accueille M. Gaspard BOESCH.

L'ordre du jour et le dernier procès-verbal sont approuvés.

M. Gaspard BOESCH est auditionné pour la création "Le crime du Léman express".

Les dates du spectacle sont fixées du 25 juin 2018 au 8 juillet 2018. Il est cependant à noter que :

La coupe du monde de football a lieu du 14 juin au 15 juillet.

Une représentation unique du théâtre ambulant de Carouge a déjà été programmée dans le parc de la mairie le vendredi 22 juin 2018.

M. Gaspard BOESCH nous explique sa création : le parc de la Mairie et la façade jardin du bâtiment serviront de décor naturel, agrémenté d'un mapping, les images seront projetées sur la façade de la Mairie. Le spectacle mettra en scène la première enquête d'Hercule Poireau en 1919 avec pour cadre Vandœuvres et le CEVA.

Le texte sera validé par le comité d'organisation deux mois avant et ses membres pourront être présents lors des répétitions.

La pièce de théâtre cette année est une création originale avec 8 acteurs. Le montant de Fr. 80'000.- alloué par la commune correspond à un spectacle clé en main, livré sans problèmes pour les dates voulues. La compagnie Confiture coproduit également ce spectacle, pour Fr. 80'000.-, et en a déjà vendu 250 places. M. Gaspard BOESCH confirme que le budget ne sera pas dépassé.

Le spectacle aura lieu tous les soirs à 20h30, avec relâche en cas de pluie.

Après quelques questions, M. Gaspard BOESCH quitte la séance.

La commission débat alors de l'opportunité d'un spectacle, compte tenu du calendrier sportif difficile à ces dates et de la proposition de M. Gaspard BOESCH. Mme LÉVÊQUE relève l'excellent retour du spectacle musique en 2017 et le fait que l'Exécutif souhaiterait alterner une année musique et une année théâtre.

À l'unanimité, la commission donne un accord de principe pour le spectacle "Le crime du Léman express".

Un comité devra être constitué pour la gestion du spectacle, notamment deux personnes par soir à l'entrée pendant 14 jours.

M. ANDERSEN est chargé de se renseigner sur les food trucks afin de varier les propositions de restauration.

Il est aussi rappelé que les écoliers de 8^{ème} primaire de l'école de Vandœuvres seront invités avec leurs professeurs à une représentation.

La discussion dévie sur la représentation unique du 22 juin donnée par le théâtre de Carouge, à savoir si elle doit être gratuite, payante ou sur invitation. Les commissaires décident d'un prix d'entrée de 10 francs par personne, sachant que sur les 100 places à disposition, quelques invitations pourront être distribuées. En cas de pluie, le parc étant impraticable pour le camion du théâtre, la représentation pourrait se tenir sur la place du village ou dans le préau de l'école.

La date de la prochaine séance étant fixée par Doodle et tous les points étant traités, la séance est levée à 19h35.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Information et publications - séances des 16 janvier et 27 février 2018*

M. PROVINI donne lecture du compte rendu :

Séance du 16 janvier

En préambule et pour faire suite à la décision d'inciter les aînés à participer à la rédaction des articles concernant leurs diverses sorties annuelles, Mme LÉVÊQUE nous informe que la personne prévue a décliné la proposition de rédiger le compte rendu de la sortie du 18 octobre 2017, mais qu'en revanche elle se fera un plaisir de l'écrire lors de la prochaine journée prévue à Aquatis.

La commission a ensuite passé en revue la relecture et les corrections des articles de la prochaine *Coquille*. Comme toujours des discussions s'engagent sur la pertinence des différents choix, mais cela dans un esprit constructif.

En deuxième partie de séance, le Président rappelle qu'il ne faudra pas oublier de rédiger les articles sur les nouveaux, et également les démissionnaires de notre Conseil municipal. Mme

LÉVÊQUE en profite pour présenter le projet d'encart détachable de l'Agenda de la commune qui sera, si acceptation, ce qui fut le cas, inséré dans le prochain numéro. La séance est levée à 21h05 après les discussions d'usage.

Séance du 27 février

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, Mme LÉVÊQUE nous a présenté la *Coquille*, telle qu'elle sera distribuée, encart compris, dans les ménages, le 8 mars prochain, sauf imprévu de dernière minute.

Les commissaires se sont ensuite attribués les articles pour le prochain numéro, tout en déplorant la redondance des sujets et parfois le côté répétitif des comptes rendus. Tout le monde acquiesce, en relevant qu'il est difficile d'innover et d'omettre des événements communaux qui font le bonheur des habitants. Quoique qu'il en soit, chacun y réfléchit.

Comme c'est souvent le cas, le choix de l'article de fond de la prochaine publication, prévue pour fin juin, n'a pas encore été trouvé. Il est probable que l'actualité de ces prochains mois permettra de trouver le sujet adéquat. Pour mémoire, celui du numéro de cet hiver a pour thème L'Espace rural et la préservation du Patrimoine de Vandœuvres.

La prochaine séance de commission étant fixée, le président lève la séance à 20h05.

Merci de votre attention.

Mme la présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Sécurité et mobilité - séance du 6 février 2018*

M. VOUTAT donne lecture du compte rendu :

Audition du Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG)

La commission Sécurité reçoit le SIAGG (Service informatique de l'ACG) afin de pouvoir mieux comprendre son fonctionnement.

Les invités sont :

MM. Thierry GAUTHIER (directeur général adjoint de l'ACG),
Michel STALDER (président du SIACG),
Patrick BURRI (directeur du SIACG),
Sylvain LIAUDAT (directeur adjoint du SIACG)

Le Président rappelle que le SIACG, qui dépend de l'ACG, est le service informatique de toutes les communes genevoises sauf la Ville de Genève. La sécurité informatique est une problématique dont on entend beaucoup parler, à l'heure actuelle. La commission a donc souhaité rencontrer le SIACG afin de recevoir toutes les informations à même de rassurer les Conseillers municipaux qui pourront, à leur tour, rassurer la population, indique le Président. Mme le Maire ajoute que cette rencontre a aussi pour but de comprendre le fonctionnement de cet important groupement et de mieux connaître ce qu'il fait.

M. STALDER rappelle que le SIACG existe depuis plus de trente ans. Il a pour but de concevoir et d'organiser sur le plan technique des systèmes d'information ; le réseau a donc été mis en place depuis longtemps. Le SIACG développe les logiciels utilisés par les communes, que les Conseillers municipaux, souvent, ne voient pas. Un autre but du SIACG est d'assurer la formation des usagers (personnel communal, magistrats, etc.).

Normaliser et conseiller les utilisateurs par rapport à la configuration matérielle fait donc aussi partie des missions du SIACG. En effet, certaines communes de dimensions modestes telle que Vandœuvres n'ont pas un spécialiste à demeure et ont par conséquent besoin d'intervenants externes. Le SIACG prodigue par exemple des conseils par rapport à la nouvelle gestion informatisée des APA. Cet ensemble de prestations permet la mise en œuvre et l'évolution d'un système d'information qui répond, en général, aux besoins de toutes les communes genevoises (excepté la Ville de Genève).

Chaque commune peut obtenir du SIACG des logiciels et prestations adaptés à ses besoins. Tout cela est compris dans la cotisation annuelle.

M. STALDER présente ensuite l'organigramme général, puis l'organigramme fonctionnel du SIACG. Neuf magistrats sont élus au comité du SIACG par les magistrats des quarante-quatre communes. Ce comité décide des actions à mener et des axes à prendre tant pour les petites que pour les grandes communes.

Jusqu'à-là, le SIACG a mis l'accent sur les infrastructures ; presque toutes les communes sont désormais câblées de manière indépendante avec la fibre optique. Le SIACG va désormais s'orienter plus sur l'aspect applicatif (gestion des équipements, inventaires, la GED, Opale, scan des factures, etc.) afin de proposer à ses clients les outils dont ils ont besoin. M. STALDER rappelle que chaque commune est un cas particulier avec son règlement, ses spécificités, etc. Le SIACG s'efforce de faire en sorte que chaque administration puisse fonctionner comme elle en a l'habitude avec des outils unifiés.

M. GAUTHIER qui indique que le SIACG a depuis le départ dans son cahier des charges la mission de proposer en interne des métiers jugés comme essentiels (chef comptable, responsable des salaires, etc.) afin de remplacer au pied levé ces personnes dans les petites communes. Le volet « consultants métiers » capables d'utiliser les principaux progiciels communaux est donc très développé au sein du SIACG. Ces consultants métiers ont également pour tâche d'accompagner les utilisateurs pendant toute la durée de vie desdits progiciels (entre sept et dix ans). M. GAUTHIER évoque brièvement MCH2, sur lequel les consultants métiers ont travaillé pendant trois ou quatre ans afin de préparer cette opération qui a officiellement débuté le 1^{er} janvier 2018.

Depuis ses débuts, le SIACG a pris l'option de ne pas posséder ses propres services de développement et de confier systématiquement ces mandats à l'externe par le biais d'appels d'offres et d'adjudications. C'est le cas au cours de toute la durée de vie du logiciel et même avant, puisque les futurs utilisateurs participent au choix du logiciel et arbitrent l'ensemble des modifications qui y sont apportées, que ce soit à cause des contraintes légales ou par le fait des usagers eux-mêmes, et ce, métier par métier. M. GAUTHIER rappelle qu'il existe 25 commissions spécialisées au sein du SIACG, et autant de consultants métiers, pour 25 domaines différents. Ceux-ci se réunissent régulièrement.

C'est M. LIAUDAT qui est chargé de la sécurité au SIACG, encadré par un groupe d'ingénieurs. La sécurité est une préoccupation d'autant plus importante que le SIACG a fondamentalement changé, en une dizaine d'années, l'architecture globale d'exploitation. En effet, les serveurs ont été remplacés par un réseau intercommunal dont la construction est quasiment terminée.

M. GAUTHIER indique que le plus gros usager du SIACG, c'est le GIAP, qui réclame la gestion d'énormément de volume. Aussi une petite équipe y est-elle carrément dédiée. Le GIAP, c'est environ 1 300 personnes sur le terrain avec des spécificités particulières et pour un temps de travail entre 10 et 20 %.

Le SIACG, c'est 22,8 équivalents plein-temps et 1 apprenti. Le SIACG a obtenu en juin 2002 la certification

ISO 9001/PM 9001 et, en mai 2016, la certification ISO 9001:2015 ; il est entre autres membre du comité permanent de SecuSIGe et du Genève Lab. Le SIACG traite environ 20 000 tickets par année, conclut M. GAUTHIER.

M. LIAUDAT précise que SecuSIGe est né, sur une initiative genevoise, d'un groupe informel réunissant tous les responsables sécurité des systèmes d'information des administrations publiques.

C'est de cette façon que le SIACG achète de façon groupée les postes de travail et imprimantes depuis presque vingt ans, ajoute M. GAUTHIER avant de résumer les différents types de prestations offertes par le SIACG :

- Conception de projets clé en main.
- Maîtrise d'œuvre informatique.
- Exploitation et maintenance (adaptative ou corrective).
- Support et formation aux utilisateurs.
- Bureautique.
- Assistance en gestion.
- Projets d'infrastructure informatique.
- Intégration de services et progiciels.
- Applications métiers (environ une vingtaine), dont la plus utilisée est celle de la gestion des cimetières.

M. BURRI rebondit sur cette application métier qui est un bon exemple, car celle-ci tourne 365 jours par an et doit être adaptée aux 42 communes qui l'utilisent. Puis il évoque diverses autres applications spécialisées. La refonte du logiciel Opale est intervenue en même temps que les développements pour MCH2, indique M. BURRI. Opale, c'est 900 personnes concernées, désormais. La logistique est donc très importante (formation des utilisateurs). Le SIACG a eu d'excellents retours des communes, se réjouit M. BURRI qui précise que les besoins viennent plutôt du terrain (utilisateurs), comme la gestion des stocks (matériel) pour les services de voiries communales en lien avec les locations de salles, par exemple.

44 communes genevoises sont membres du groupement informatique et bénéficient des prestations du SIACG via leur cotisation, indique M. BURRI avant d'énumérer les autres administrations clientes ou partenaires ponctuels pour certains projets (Canton de Genève, Ville de Genève, SIG, PC, GIAP, structures de la petite enfance et CIDEC).

M. BURRI aborde la question des messageries communales. En 2016, il y avait plus de 4 000 boîtes de messagerie pour toutes les communes genevoises. On assiste à une évolution continue du volume et du stockage (entre 15 et 20 % d'augmentation chaque année). En termes de parc global, cela représente plus de 2 000 postes de travail (physiques ou virtuels) et 260 lieux avec de l'informatique. Vernier, par exemple, c'est plus de 40 annexes raccordées à un réseau intercommunal et 350 postes de travail alors que, dans les petites communes, il y a 2 ou 3 postes. Arriver à maintenir un système d'information pour 44 entités est loin d'être simple et requiert énormément de temps.

Le passage à MCH2, par exemple, a nécessité une réécriture complète, indique M. BURRI. Des groupes de travail ont planché dessus, il y a eu des adaptations et des correctifs. Quand la version du fournisseur arrive, des tests sont réalisés par les consultants métiers sur l'ensemble des applications. Puis 2 à 3 communes pilotes sont choisies. Cela permet de minimiser les problèmes et créer des correctifs immédiatement applicables et diffusables partout. Le SIACG traite environ 20 000 tickets par année, soit 60 à 80 par jour, rappelle M. BURRI.

En ce qui concerne le réseau intercommunal, le SIACG exploite désormais deux *data center* (deux salles redondantes) situés sur le canton ; ces installations ont été amorties en deux ans. Le SIACG a entrepris, en 2007, de raccorder les 44 communes membres sur un réseau de fibre optique (environ 240 kilomètres) propriété du groupement intercommunal. Pour construire ce réseau, le SIACG a bénéficié des tubes qui avaient été posés et cadastrés à l'époque, principalement ceux du canton. M. BURRI explique que les données commerciales font l'objet d'un droit de passage alors que les données administratives en sont exonérées. Seules deux communes n'ont pas encore été raccordées (Céligny et Chancy)

Un autre gros projet du SIACG, c'est la numérisation des factures, un système employé par une vingtaine de communes. Et l'AGED, utilisée par quatre communes qui ont opté pour la numérisation globale. Le SIACG propose aussi des solutions de stockage et d'échange de données à même de se substituer à DropBox.

En conclusion, M. BURRI indique que le SIACG doit augmenter tous les deux ou trois ans les capacités des hébergements et qu'il s'agit également de trouver des solutions d'archivage pour les messageries électroniques, ce qui est un gros sujet.

Pour achever cette présentation, M. GAUTHIER évoque le budget du SIACG (Fr. 7'303'450.). Les 44 communes financent Fr. 5'688'569.-. Fr. 1'025'000.- sont refacturés à l'externe (GIAP, CIDEK, RIAG). La participation des communes est définie par la masse salariale de chacune d'elles. Vandœuvres, par exemple, s'acquitte d'une cotisation annuelle de Fr. 39'000.-, soit 0,35 % des charges annuelles du budget communal. Cela démontre la pertinence et les performances d'un système monté par des magistrats et poursuivi année après année, se réjouit M. GAUTHIER en remerciant l'assemblée pour son attention.

Le Président remercie chaleureusement les représentants du SIACG, qui sont applaudis par les commissaires, pour cette présentation très complète. Puis il propose de passer aux questions.

En réponse à une interpellation, M. BURRI précise que le SIACG a bloqué 80 millions de spams en 2016 qui n'ont pas été visibles pour les utilisateurs. M. LIAUDAT ajoute que le trafic légitime, c'est-à-dire les véritables e-mails, ne représente que 0,1 % du trafic. Certains de ces spams et autres publicités indésirables passent hélas entre les mailles du filet malgré les

systèmes de sécurité performants du SIACG. Éviter les spams relève aussi de bonnes pratiques, comme retirer les adresse e-mails inscrites en caractères standards sur le site de la commune. Cas échéant, il faut interpellier le SIACG qui contrôlera, voire remplacera l'adresse devenue problématique.

M. STALDER précise que les membres du comité siègent pendant 5 ans, comme pour les législatures communales ; les représentants des communes sont élus selon une configuration à même de répondre au mieux aux enjeux de l'époque.

M. GAUTHIER indique que les compétences des communes genevoises sont de loin les moins étendues de toute la Suisse, et notamment de la Suisse romande. Cela modifie la nature et la pertinence des systèmes d'information donc pas de mutualisation des besoins avec les autres cantons.

M. BURRI indique qu'il y a de nombreuses collaborations au niveau de l'HEPIA sur tout ce qui touche à la cartographie ; des projets ont été faits à un certain moment en 3D. M. STALDER se réjouit que le SIACG puisse enfin développer un peu plus les applications, typiquement pour les Conseillers municipaux par exemple.

Attaques informatiques : Informations aux SG :

M. LIAUDAT indique que c'est au cas par cas, en fonction des événements. En effet, il y a tout le temps des attaques. En ce moment, les *ransomware* touchent différents acteurs, privés comme publics. Certaines communes genevoises en ont aussi été victimes. Par chance, la totalité des données ont été récupérées dans tous les cas au terme des incidents.

M. LIAUDAT explique qu'il existe une politique de sécurité des systèmes d'information qui a été validée par les Exécutifs. Il existe également des cours de sensibilisation pour les utilisateurs.

M. LIAUDAT rappelle que chaque utilisateur est responsable de sa sécurité. Un filtre a néanmoins été posé, et certaines catégories de réseaux sociaux bloqués. Mais l'accès à Facebook, par exemple, est libre.

M. GAUTHIER indique que les tickets ne sont pas facturés aux communes ; ils sont inclus dans les prestations du SIACG. Ils sont en revanche facturés au GIAP, qui n'est pas membre. La majorité des tickets représentent des problèmes dits de premier niveau (mots de passe, imprimantes, etc.). Il y a néanmoins une réelle augmentation des réponses métiers, relève M. BURRI.

Qu'est-ce qu'un système tel que CMnet offrirait et impliquerait pour une commune telle que Vandœuvres ? M. GAUTHIER explique qu'il s'agit d'un espace Intranet qui permet de consulter l'agenda des commissions et des Conseils municipaux, ainsi que de partager des documents. M. STALDER précise que Genthod utilise CMnet. Les élus peuvent se connecter à distance mais seul un administrateur peut y ajouter des documents. C'est honnêtement un bon système, selon M. STALDER.

Vandœuvres voulait l'installer mais qu'il était obligatoire que chaque Conseiller municipal dispose d'un compte (adresse e-mail) associé à la commune, donc d'une licence. Ce n'était pas le cas de tout le monde, à l'époque, et ne l'est toujours pas aujourd'hui. M. BURRI ajoute que CMnet a été le premier service délivré aux délibératifs. Le SIACG gère désormais toutes

les adresses e-mails des Conseillers municipaux, soit 1 400 boîtes e-mails par législature. Et, maintenant, les utilisateurs peuvent synchroniser leurs boîtes aux lettres personnelles, professionnelles et politiques.

Le SIACG recommande de ne pas employer la Dropbox. M. LIAUDAT souligne que l'utilisation de DropBox est interdite et non conforme à la LIPAD. CMnet permet l'archivage et est vraiment en adéquation avec les activités des Conseillers municipaux tout en garantissant la propriété et la confidentialité des informations. M. BURRI indique que le SIACG peut créer toutes les adresses « nonprénom@vandoeuvres.ch » voulues. Celles-ci sont supprimées au bout d'un mois environ après le départ d'un élu.

M. BURRI indique que les postes de travail sont équipés avec la licence Microsoft de base. Des essais ont été réalisés avec de l'open source par Munich ou Berlin, par exemple, mais ces villes sont revenues en arrière. Maintenant, le SIACG propose aussi des logiciels libres. Il y a 10 à 15 outils sur chaque poste de travail dans les administrations. Le coût de la licence de la suite complète de Microsoft s'élève à environ Fr. 80.-.

Différentes informations sont données par M. STALDER sur l'application Giaporestro destinée aux restaurants scolaires. M. STALDER résume le système. Il faut ouvrir un CCP ; puis les parents créent un compte sur Giaporestro et paient les repas d'avance. Le SIACG se charge des suivis et des relances débiteurs (automatisées) et communique cette liste aux communes. Certaines administrations, qui avaient un taux d'impayés assez important, ont constaté une nette amélioration avec Giaporestro, relève M. BURRI.

Ce système devrait être mis en place pour la rentrée de septembre 2018. Le restaurant scolaire à Vandœuvres, c'est une centaine d'inscrits et une soixantaine de repas par jour.

M. STALDER répond que le déploiement des applications reste un des challenges du SIACG puisque, justement, les utilisateurs ont besoin d'outils rapidement opérationnels.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. PROVINI remarque que le compte rendu est long et technique mais il relève la qualité de cette séance.

M. ANDERSEN demande à M. VOUTAT de rédiger un compte rendu et pas seulement une lecture du procès-verbal de la commission.

Mme LÉVÊQUE donne un complément concernant le restaurant scolaire, en indiquant que l'application sur portable ou ordinateur va être testée avec l'aide de quelques familles, puis sera effective dès septembre 2018.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 7 février 2018*

Mme le Maire annonce vouloir quitter la salle pendant la durée de ce compte rendu, même si la loi n'impose pas son départ.

Mme ERMACORA donne lecture du compte rendu :

Lors de sa séance du 7 février 2018, la CATU élargie au Conseil municipal a reçu M. KUFFER, propriétaire de la parcelle concernée par le projet qui va nous être présenté, M. de PLANTA, architecte et son collaborateur M. BARBOT.

Après la présentation des invités, la présidente informe les conseillers présents que le projet de la parcelle KUFFER ne sera pas soumis à une délibération municipale car il s'érigera dans le respect des limites fixées par l'art. 59 al. B) de la LCI.

Il a été décidé de présenter ce projet à une CATU élargie compte tenu des bruits et autres rumeurs qui circulent dans la commune et qui ne correspondent pas à la réalité.

M. KUFFER informe alors des motifs qui l'ont amené à prévoir la valorisation de cette parcelle.

Ses aïeux ont reçu par héritage cette propriété en 1830. En 1983, la commune a cédé à son frère aîné, décédé depuis, deux parcelles. L'ensemble des terrains a été ensuite déclassé. En 1984, M. KUFFER a construit son cabinet vétérinaire ainsi qu'une maison d'habitation sur la parcelle.

Convaincu qu'il fallait conserver ce patrimoine, M. KUFFER a mené une réflexion depuis 2 ans sur sa propre succession. Dès lors qu'il est pour lui hors de question de vendre quoi que ce soit, il a décidé d'en faire quelque chose pour ses descendants. Sachant que les charges fiscales vont augmenter, il observe alors qu'avec le couperet des impôts sur la succession, ses héritiers ne se donneront probablement pas la peine de réaliser quelque chose de ce patrimoine et le vendront. C'est ainsi qu'il a eu l'idée de créer un habitat groupé à but locatif.

Il est encore observé que la propriété de M. KUFFER a toujours été très bien entretenue, beaucoup d'arbres ont été plantés et seront conservés malgré ce projet, à l'exception d'un chêne qui sera abattu afin de permettre l'accès à la parcelle. Aucune clôture ou autre barrière n'ont été installées, sauf des plantations végétales et actuellement, le terrain est cultivé par un agriculteur. M. KUFFER précise encore que le plan financier prévoit des loyers ordinaires, il ne s'agira pas de bâtiments de luxe.

C'est ensuite M. de PLANTA, architecte, qui présente le projet. À cet égard, je relève que, chacune et chacun ayant reçu le PV de cette séance, je n'entrerai pas totalement dans les détails de cette présentation. Néanmoins, il m'appartient d'apporter tout de même quelques informations générales.

La superficie totale de la parcelle est de 24'036 mètres carrés. M. KUFFER en conservera 7'220 mètres carrés afin de préserver sa sphère privée. Il restera alors une parcelle d'une superficie de 16'816 mètres carrés sur laquelle seront construit l'équivalent de 4 immeubles qui offriront 48 appartements de 4 et 5 pièces. Il est indiqué que si l'on prend l'intégralité de la parcelle, l'IUS serait de 29 %, en retirant la parcelle détachée pour M. KUFFER, la densité passe à 38 %.

Le parking en sous-sol offrira non seulement des places de stationnement pour les automobiles mais également pour les vélos et les 2 roues motorisés.

M. de PLANTA précise encore qu'après deux séances avec l'Exécutif, sauf Mme le Maire, laquelle avait demandé à votre présidente de la remplacer, et M. WEIL (urbaniste), les conclusions ont été favorables car le projet est en conformité avec le nouveau PDCom et plus

particulièrement son chapitre sur l'évolution de la zone 5. L'architecte a ensuite présenté le projet à la commission d'architecture puis à l'office de l'urbanisme qui a accepté l'image demandée par la commission susmentionnée, soit une augmentation de la densité qui passera à un IUS de 40,7 % au lieu de 38 % précédemment prévu. Il est toutefois important de relever que, selon les données du SITG, il est constaté que sur les 16'800 mètres carrés liés à ce projet, 4'264 mètres carrés de terrain se trouvera en zone imperméable et par conséquent, 12'551 mètres carrés en zone perméable, soit un indice de verdure de 75%. M. de PLANTA indique encore que les bâtiments seront construits en HPE et que les toits plats devraient être végétalisés.

Avant de passer aux questions des commissaires, la présidente tient à insister sur le fait que Mme le Maire n'a jamais participé à des séances relatives à ce projet et que c'est à sa demande qu'elle a elle-même remplacé Mme le Maire.

Lors des questions, les commissaires ont obtenu des réponses de MM. KUFFER et de PLANTA ainsi que de M. WEIL urbaniste, qui a informé qu'il s'est assuré de la coordination entre le développement du projet d'évolution de la zone 5 du PDCom et le projet présenté, ce dernier est adapté à celui-ci.

La présidente remercie MM. KUFFER, de PLANTA et BARBOT pour cette présentation puis, ces derniers quittent la salle.

Après leur départ, les commissaires observent brièvement la qualité de ce projet. Ils relèvent les problèmes qui risquent de se poser en matière de circulation durant la construction. La présidente souligne que M. DESPLAND sera très attentif à ces problèmes.

Sous le point divers, M. DESPLAND informe la commission qu'un projet concernant la circulation au chemin de la Blonde sera testé prochainement. Il devrait y avoir moins de circulation dans le sens de la montée car il sera interdit de tourner à gauche dans la partie basse du chemin des Buclines.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités. La séance est levée à 19h35.

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. VOUTAT demande si le nombre de véhicules supplémentaires a été estimé.

Mme LÉVÊQUE répond qu'une seule place par appartement étant prévue, le nombre de véhicules supplémentaires sera modéré.

Mme HÜSLER ENZ dit avoir posé la même question que M. VOUTAT en commission et qu'il lui a été répondu qu'aucune étude n'avait été produite quant à l'impact sur le trafic.

Mme HUYGUES-DESPOINTES estime que c'est un très joli projet, mais que certains points semblent difficiles à mettre en place. Elle constate que ce sont 48 appartements de plutôt grande taille qui seront construits, avec seulement 6 places de parking visiteurs et craint que les visiteurs doivent se garer ailleurs dans le chemin de la Blonde.

M. DESPLAND répond que le nombre de places visiteurs a été imposé par la DGT. Il souligne que l'impact du projet en matière de circulation des riverains est d'environ 50

voitures, ce qui n'est pas grand-chose par rapport au trafic de pendulaires au chemin de la Blonde qu'il estime à environ 2000 véhicules par jour. Il dit que l'ajout de 50 voitures ne perturbera pas davantage le trafic et qu'il est normal que les riverains puissent emprunter un chemin. Il sait que la circulation dans le chemin de la Blonde est vraiment problématique et que le chemin est élargi par les automobilistes qui empruntent le fossé à des vitesses trop élevées. Malgré l'ampleur du problème, il estime que 48 riverains en plus ne vont pas modifier sensiblement ce problème existant de trafic.

Mme ERMACORA expose que M. de PLANTA a répondu que pour le moment, il n'y avait pas d'étude d'impact, car le projet n'en est qu'au stade d'avant-projet, mais qu'elle sera effectuée par la suite.

M. VOUTAT dit être d'accord que 50 véhicules de plus ne vont pas avoir un impact déterminant, mais il répond que le même argument a été invoqué dans le cas du projet de M. CHATILA et estime que le nombre actuellement élevé d'automobilistes ne doit pas inciter à accepter d'en ajouter encore plus.

Mme ERMACORA indique que les lois cantonales en la matière sont contraignantes.

M. DESPLAND invite dans ce cas à s'opposer au projet de M. CHATILA et 17 Pressy.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ *Aide sociale et humanitaire - séance du 28 février 2018*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture du compte rendu :

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est réunie le 28 février dernier.

L'ordre du jour de la dernière séance a été approuvé.

Traitements des dossiers :

Groupe d'aide au développement La Liane du Collège et Ecole de Commerce Emilie-Gourd. Un montant de Fr. 3'000.- a été octroyé à cette association afin de soutenir le financement de la construction d'un bâtiment scolaire dans le collège de Sey au Bénin.

Jatur (Jeunes associés temporairement à une région) : après discussion la commission décide d'octroyer un montant de Frs 1'000.- afin de réaliser différentes constructions au Burkina Faso.

Travail de maturité, voyage au Laos : deux étudiantes du collège Claparède, dont une habitante de Vandœuvres, souhaitent partir au Laos avec une association humanitaire afin d'y faire du volontariat dans le cadre de leur travail de maturité sur la situation du Laos causé par son seuil de pauvreté. Un montant de Fr. 1'000.- leur a été octroyé.

Nepali Youth OM Peace : une maison pour la jeunesse népalaise en paix. Après discussion la commission octroie un montant de Fr. 1'200.- pour l'accompagnement de ces jeunes Népalais dans leurs études supérieures et l'apprentissage d'un métier.

SidEcole (Ouganda) : comme chaque année, la commission soutient généreusement cette association qu'elle connaît bien pour y avoir été sur place. Un montant de Fr. 10'000.- a été octroyé pour l'école Have Mercy, du bidonville de Kampala, pour les repas scolaires des enfants vulnérables et orphelins.

Cayla solidaire : un montant de Fr. 1'000.- a été accordé pour le Financement d'un projet au développement dans la région de Fatick au Sénégal.

Assikloassi (Togo) : la commission octroie un montant de Fr. 3'000.- à cette association que nous aidons régulièrement depuis quelques années, pour la construction d'un bâtiment de trois salles de classe équipées de mobilier et de latrines dans de Topulassi-Kondji.

Les montants des subventions accordés lors de cette séance s'élève à Fr. 20'200.-

Mme la présidente ouvre la discussion.

M. SCHMITZ estime que ce n'est pas à la commune de payer pour des travaux de maturité.

Mme la présidente demande si un tel soutien n'a pas déjà été octroyé par le passé.

M. SCHMITZ répond par la négative, rappelant que la commission avait prié la personne qui avait fait le travail de venir donner un exposé sur son travail, ce qui n'est pas la même chose.

Mme la présidente précise que cette question a fait l'objet d'une discussion et elle assure du caractère exceptionnel de cette décision, expliquant que la commission avait aussi l'intention de demander à cette personne de faire un petit topo du voyage.

M. ANDERSEN expose que la subvention octroyée par la commission ne couvre pas l'ensemble du voyage et conclut qu'il s'agit d'un soutien modeste.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

6. Projet de délibération

- Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
- Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

Présentation des comptes

Mme le Maire donne lecture de la déclaration suivante :

« En préambule, je dois relever que la fixation de la date du CM au 5 mars est une grave erreur temporelle. Lorsque nous avons supprimé la séance du 5 février, qui n'avait pour ainsi dire pas de contenu - si j'excepte l'accueil des deux nouveaux conseillers municipaux - et que nous avons cherché à rapprocher celle fixée initialement au 19 mars, nous avons perdu de vue

que la remise des comptes aux communes, par l'AFC, a lieu toute fin février. Ce qui signifie qu'il devenait impossible à notre comptable de préparer, dans le délai légal imparti pour l'envoi de la convocation du CM, les résultats comptables de 2017.

Voilà pourquoi vous n'avez pas reçu les délibérations qui accompagnent les comptes (l'exécutif non plus) et que nous ne les avons pas ce soir. Toutefois, si la LAC exige une présentation des comptes au CM pour que celui-ci puisse les renvoyer en commission financière, elle ne définit pas de quelle manière cette présentation doit être faite. Ce soir, cette présentation sera succincte, c'est sûr, mais néanmoins suffisante pour obtenir de votre assemblée un renvoi en commission pour étude approfondie.

Je dois rappeler encore que, contrairement au budget 2018, qui a dû être élaboré sur la base du MCH2, les comptes 2017 sont encore présentés selon MCH1.

Les comptes 2017 sont nettement moins bons que ceux des années précédentes. Le montant des revenus PP et PM se monte à Fr. 9'843'084, soit Fr. 1'128'398.- de moins que l'an dernier, résultat qui était lui-même déjà en baisse par rapport à 2015. La production de l'année en cours (2017) est, pour sa part, légèrement à la hausse, passant de Fr. 8'915'946.- à Fr. 9'110'064.-, augmentation certes légère mais qui va dans le sens contraire des années précédentes. La différence vient de là d'où on craignait qu'elle vienne, soit des correctifs d'estimation : si, pour les comptes 2016, nous avons plus de 1,2 mio de correctifs pour les 5 dernières années, ils se montent, en 2017, à moins de Fr. 240'000.-.

Je vous rappelle qu'en 2017, nous avons dû procéder à une forte diminution de la provision pour débiteurs fiscaux, obligation imposée par nouveau modèle comptable, qui demande dorénavant que cette provision n'excède pas 30% de la dette.

Pour rappel, nous avons utilisé la dissolution imposée de cette provision en procédant pour Fr. 2'982'942, à des amortissements extraordinaires, ainsi qu'à l'achat du Goupil et du tracteur pour le parc, et la construction du terrain de foot', en automne 2017. Le tout pour un total de Fr. 3'105'942.- ce qui alourdit les charges.

Le résultat des charges du compte de fonctionnement, amortissements compris, se monte à Fr. 9'613'039.- et est donc largement inférieur au budget, qui s'élevait à Fr. 10'116'170. Le dépassement des 10 mios « fatidiques » étant notamment dus à une péréquation à nouveau à la hausse de Fr. 1'033'008.

Avec des revenus, qui, avec les autres rentrées de bien et divers de la commune, se montent à Fr. 10'668'705.-, l'excédent est malgré tout de Fr. 357'505.-, notre prudence nous incitant toujours – et heureusement – à établir des prévisions de rentrées fiscales raisonnables et, encore plus, à maîtriser les dépenses.

Vous devrez bien sûr délibérer sur les crédits budgétaires supplémentaires, ceux-ci n'ont pu être finalisés, mais je peux vous annoncer des dépassements « ordinaires » (rattrapages en matière de LPP, frais de perception d'impôt, engagement de 5 patrouilleuses scolaires, prestations individuelles – TPG, cartes identité). Ce sont des dépassements imprévisibles, mais ordinaires puisque nous ne voulons pas fixer de plafond.

Au vu de ces premières explications, je vous demande de renvoyer en commission financière les comptes 2017 pour qu'ils y soient examinés avec soin.

Je vous remercie. »

Mme la présidente met aux voix la demande de renvoi des comptes 2017 en commission financière.

Le renvoi en commission financière est accepté à l'unanimité.

7. Projets de résolutions, de motions

➤ Néant

8. Pétitions

➤ Néant

9. Questions écrites ou orales

➤ Néant

10. Propositions du Maire et des Adjointes

11. Propositions individuelles et questions

M. ANDERSEN explique que le conseil municipal doit traiter d'un dossier de naturalisation. Cependant, il dit ne pas réussir à joindre cette personne, que ce soit par message ou téléphone. Il demande que la Mairie adresse un courrier invitant cette personne à le joindre car il ne va pas poursuivre ses efforts de la joindre *ad vitam aeternam*.

Mme le Maire prend note de cette demande dont elle souligne la pertinence, ce d'autant plus que la commune a un devoir de célérité dans la procédure de naturalisation.

Mme MISEREZ aimerait relayer les félicitations d'un habitant adressées à la voirie pour la qualité du déblaiement des trottoirs lors des épisodes de neige.

Mme le Maire propose de fixer la date de visite du chantier Esplanade et rappelle de façon générale la nécessité pour les conseillers de répondre aux doodles qui leur sont soumis.

La date de visite du chantier Esplanade est fixée au 21 mars à 17h30.

Les commissions suivantes sont fixées :

Culture, patrimoine et manifestations : le 19 mars à 18h30

Aménagement du territoire et urbanisme : le 9 Avril à 18h30

Information et publications : le 11 avril à 19h00

12. Date de la prochaine séance

Lundi 30 avril à 19h30.

13. Divers

M. LIENGME annonce avoir été sélectionné pour une exposition de sculpture à l'Arboretum d'Aubonne, dont le vernissage aura lieu le 5 mai 2018.

La séance publique est levée à 21h40.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN

La Présidente du Conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN